

L'INDEMNISATION

depuis le 10 septembre 1999



Nombre de recommandations	36 146
---------------------------	---------------

Indemnités recommandées	551 941 648 €
-------------------------	----------------------

LES DOSSIERS MATERIELS ET BANCAIRES

depuis le 10 septembre 1999



Nombre de dossiers enregistrés	29 977
⇒ <i>dont dossiers matériels</i>	19 824
⇒ <i>dont dossiers bancaires</i>	10 041

Comptes bancaires attestés et/ou affidavits à l'issue des recherches menées dans ces dossiers	17 488
---	---------------

LES « BIENS CULTURELS MOBILIERS » (BCM)*

depuis le 10 septembre 1999



*Pour une définition des biens culturels mobiliers :
<http://www.civs.gouv.fr/images/pdf/Notion-BCM-v3ter.pdf>

Dossiers dans lesquels des BCM ont été revendiqués	4 446
Dossiers indemnisés contenant une ou des œuvres d'art	189
Indemnités versées pour des dossiers mentionnant des biens culturels	57 700 775 €

@ LE SITE INTERNET WWW.CIVS.GOUV.FR

En raison d'un problème technique, les données chiffrées pour le mois d'AVRIL sont indisponibles



Pages consultées sur le site au cours du mois	
---	--

Nombre annuel de visites depuis le début de l'année	
---	--